

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAUVIGNÉ 35**

+++++

L'An deux mil vingt-six le 10 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 12

V. Elshout, S. Chesnel, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanchez, , A. Coudray, T. Fretay

Etait absent : 1

C. Guilment

Etait excusé : 1

C. Guilment

Monsieur Guilment a donné procuration à Madame Elshout

Madame Franco Sanchez a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 3 septembre 2026

Date d'affichage : 3 septembre 2026

Délibération
2026-09-04

Objet : Détérioration d'un candélabre Impasse les Cours

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un candélabre a été fortement endommagé et qu'il faut le remplacer sans responsable connu. Une plainte a été déposée en gendarmerie, la commune sera donc dédommée par l'assurance.

Le candélabre en question était situé au milieu de l'entrée de stationnement du riverain. Pour plus de sécurisation, le conseil valide son déplacement de quelques mètres au niveau des boîtes aux lettres.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'estimation du SDE35, pour le remplacement et le déplacement du candélabre, qui s'élève à 4 640.38 € avec une participation du SDE à hauteur de 20 % soit un reste à charge pour la commune de 3 712.31 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette estimation et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

